

*Déclaration de la **CFE-CGC** au comité d'entreprise PROSERVIA sur les négociations salariales, pouvoir d'achat et de la Qualité de Vie au Travail.*

La **CFE-CGC** dénonce le simulacre des discussions tenues à l'occasion des Négociations Annuelles Obligatoires et considère que, après la décision unilatérale de l'entreprise de fermer le dialogue sur les augmentations des salaires dont les propositions ne sont pas acceptables dans le contexte actuel.

L'enveloppe de 1.2% d'augmentation proposée par l'entreprise est une provocation, elle s'inscrit dans une logique de dégradation du pouvoir d'achat des salariés.

La CFE-CGC demande à la direction de reconnaître l'effort de tous les salariés par le biais d'un versement d'une prime de fin d'année de **300 Euros** et d'une augmentation généralisée.

1. Un budget de 3 % de la masse salariale pour les augmentations collectives.
2. Un budget de 2 % supplémentaire pour les augmentations au mérite.
3. Corriger des inégalités qui demeurent ou ont été introduites selon les catégories professionnelles, le sexe, l'âge, le métier, etc.
4. Récompenser avec une juste compensation les efforts des salariés pour assurer la réussite des projets et des missions.
5. Les salariés promus. Nous demandons que toute promotion s'accompagne immédiatement d'une augmentation de salaire avec dans tous les cas l'alignement immédiat au minimum de la nouvelle fonction.
6. Afin d'éviter toute discrimination, que tous les salariés qui reviennent d'une période de maladie longue durée ou en temps partiel subi (exemple : mi-temps thérapeutique, retour d'un congé maternité...) bénéficient au minimum de l'augmentation citée au point N°1
7. Un plan de progression et de sécurisation des emplois (passages cadre notamment) pour les salariés non-cadres. Nous demandons la création d'une commission paritaire en urgence pour l'étude des passages cadres.
8. Le paiement de toutes les heures supplémentaires réalisées par les salariés et faisant l'objet d'une demande de paiement.
9. Accepter toutes les demandes de télétravail temporaire des salariées en période de grossesse et/ou congé parental partiel.
10. Nous demandons des efforts concernant la mise en œuvre de l'accord sur l'insertion des salariés handicapés avec en particulier un programme d'embauche plus ambitieux.
11. Un budget de formation pour financer des actions de formation concrètes qui permettent à l'ensemble des salariés pour maintenir leurs niveaux de compétences et d'employabilité.